



Trophée Gordini – 29 & 30 Juin 2019

INSCRIPTION

Circuit de La Châtre (36)



25 Ans après la première édition, le Trophée Gordini revient à La Châtre :

- **Samedi 29 Juin : Balade touristique aux confins du Berry et de la Creuse**
- **Dimanche 30 Juin : séances de roulage non-stop sur le Circuit de La Châtre (9h00 -12h00 / 14h00-18h00)**
- **Ouvert aux Renault Gordini et dérivés / Renault sportives de plus de 30 ans et autres sur dérogation (nous contacter)**

INSCRIPTION : L'inscription est effective dès réception du dossier complet d'inscription (fiche d'inscription + décharge). Les règlements sont encaissés deux semaines avant la manifestation.

DESISTEMENT : Le participant a la possibilité de se désister dans un délai maximum de deux semaines avant la sortie et sera intégralement remboursé.

Passé ce délai, aucun désistement ne sera possible.

COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS : Tout participant s'engage à se conformer au règlement de la journée. Le Trophée Gordini se réserve le droit d'exclure sans remboursement tout participant qui ne respecterait pas le règlement intérieur du site de l'événement ou dont le comportement nuirait à la sécurité ou au calme de la journée privée.

Je soussigné _____ déclare être titulaire d'un permis de conduire équivalent au permis B français en cours de validité lors de l'événement.

En cas de dégâts matériels occasionnés par moi-même ou toute personne sous ma responsabilité, **je soussigné _____** m'engage à prendre à ma charge les frais de réparation et à ne pas engager de poursuites à l'encontre de l'organisateur de l'événement.

Fait à :

Signature :

Le :

FORMULE CHOISIE :

Rallye touristique – Repas du Samedi midi (tout inclus) :

Nb d'Adultes à 25,00€ x ____ = ____ €

Repas du Samedi soir (tout inclus) :

Nb d'Adultes à 25,00€ x ____ = ____ €

Nb d'Enfants à 10€ (-10ans) x ____ = ____ €

Journée circuit du Dimanche 30 Juin :

Prix Unique (par voiture) = 80,00 €

Repas du Dimanche midi : Food Truck (à régler sur place)

TOTAL : _____ €

Règlement par chèque uniquement, libellé à l'ordre du « Trophée Gordini »



Trophée Gordini – 29 & 30 Juin 2019

INSCRIPTION

Circuit de La Châtre (36)



Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél Fixe : _____ Tél Mobile : _____
Email : _____
Marque véhicule : _____ Modèle : _____
Type : _____ Immatriculation : _____

- JE DECLARE :

Être parfaitement conscient des risques inhérents à la pratique de tout sport mécanique sur circuit.

Evoluer sur la piste sous mon entière responsabilité à mes risques et périls.

Être responsable également du passager que je pourrais embarquer, à ses risques et périls.

Que l'utilisation de mon véhicule est couverte par une assurance en cours de validité, souscrite auprès de la compagnie _____, contrat n° _____.

- JE M'ENGAGE :

A adapter mon pilotage à mes compétences, à mon expérience, ainsi qu'aux conditions spécifiques que je rencontrerai sur la piste.

A porter constamment un casque et une ceinture de sécurité (ou harnais), et à veiller à ce qu'il soit de même pour mon passager.

A exécuter immédiatement les consignes qui me seront données par le responsable de piste.

A rembourser les dégâts que je pourrais occasionner aux infrastructures avec mon véhicule, et ce, sur la base du devis établis à la demande du circuit.

A respecter les niveaux sonores (limité à 95dB)

- JE DECHARGE :

Les organisateurs, les propriétaires ou exploitants du site, de toute responsabilité concernant la réparation de tout dommage ou préjudice que je pourrais subir, de quelque nature que ce soit (et notamment corporel) à quelque titre et pour quelque raison que ce soit du fait de l'utilisation de la piste, et plus généralement du site.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT

Fait à :

Signature : (précédée de « lu et approuvé »)

Le :

**A retourner à l'
adresse suivante**

TROPHEE GORDINI – JEAN-PHILIPPE CHAPONNEAU

43 ROUTE D'OULINS

28260 ANET

TEL : 06.16.87.98.21 – MAIL : TROPHEEGORDINI@GMAIL.COM

REGLEMENT

L'association Trophée Gordini organise un évènement privé réservé aux amateurs d'anciens véhicules Renault Gordini et dérivés. Cette rencontre se déroule sur deux journées distinctes :

Samedi 29 Juin 2019 : Randonnée touristique sans notion de vitesse ni de respect d'horaire. Un parcours décrit sous une forme ludique sera fourni à titre informatif. Cette randonnée ne donnera lieu à aucun classement

Dimanche 30 Juin 2019 : Journée privée d'entraînements libres sur le circuit de La Châtre, sans public ni aucun classement ou épreuve sportive.

Art 1 Les participants doivent s'acquitter d'un droit d'engagement fixé à 80 Euros couvrant la location de la piste ainsi que la prime d'assurance du club. Les repas du Samedi sont payables d'avance. Attention, **capacité limitée à 60 personnes (le cachet de la poste ...fera foi)**. Date limite d'inscription est fixée au 15 Juin 2019.

Pour les équipages français: - Règlement par chèque bancaire uniquement à l'ordre du: Trophée R8 Gordini,
Pour les étrangers: - Règlement en Euro-chèque libellé à l'ordre du: Trophée R8 Gordini.

Art 2 Chaque participant devra présenter aux organisateurs **un permis de conduire valide, la carte grise du véhicule ainsi que son attestation d'assurance en cours de validité**. Chaque véhicule devra être conforme aux normes du contrôle technique.

Art 3 Echappement piste interdit. **95 dB maxi**.

Art 4 Le port du casque et d'un moyen de retenue (ceinture ou harnais) est obligatoire.

Art 5 Pas plus de 2 occupants par véhicule. Age mini du passager fixé à 12 ans.

Art 6 Seul le conducteur désigné sur le bulletin d'inscription sera autorisé à entrer en piste.

Art 7 Chaque conducteur devra se conformer aux ordres des commissaires de piste.

Art 8 Arrêt immédiat en cas de fuite de carburant, huile ou eau.

Art 9 L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations subis pendant la manifestation.

Art 10 Tout comportement jugé dangereux sera sanctionné par une exclusion immédiate de la piste.

Art 11 Le participant aura à charge de réserver lui-même son hébergement, et dès réception de ce courrier !

Art 12 Aucun remboursement ne pourra être effectué sur place. Toutefois, un remboursement total des frais d'inscription est envisageable à réception d'un courrier motivé parvenu au plus tard 2 semaines avant la manifestation.

